

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
6 décembre 2004
Français
Original: anglais

Bureau de l'Assemblée générale**Compte rendu analytique de la 7^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 29 novembre 2004, à 9 h 30

Président : M. Ping (Président de l'Assemblée générale) (Gabon)**Sommaire**

Organisation de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale,
adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
(suite)

*Demande d'inscription d'une question subsidiaire additionnelle à l'ordre du
jour soumise par l'Afghanistan, le Costa Rica, la Géorgie, le Kirghizistan et
le Népal (suite)*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 9 h 40.

Organisation de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (suite)

Demande d'inscription d'une question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour soumise par l'Afghanistan, le Costa Rica, la Géorgie, le Kirghizistan et le Népal (suite) (A/59/238)

1. **Le Président** invite le Bureau à poursuivre l'examen de la demande soumise par l'Afghanistan, le Costa Rica, la Géorgie, le Kirghizistan et le Népal d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale une question subsidiaire additionnelle intitulée « Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental » (document A/59/238).

2. **M. O'Neill** (Royaume-Uni) relève qu'à la 6e séance du Bureau, sa délégation avait demandé que ce débat soit différé pour lui permettre d'obtenir davantage de précisions sur la proposition soumise par le représentant du Kirghizistan. Après avoir consulté la délégation de ce pays ainsi que d'autres parties concernées, sa délégation estime que ladite question subsidiaire devrait figurer sous le point 85 (Développement durable) plutôt que sous le point 88 (Groupes de pays en situation particulière).

3. Sur un plan plus général, il invite les délégations à soumettre le plus tôt possible leurs propositions afin de favoriser l'objectif de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

4. **M. Duclos** (France), appuyé par **M. Verbeke** (Belgique), dit faire sienne la proposition du représentant du Royaume-Uni de faire figurer la question subsidiaire additionnelle sous le point 85 de même que sa demande visant à permettre aux travaux de l'Assemblée de se dérouler selon un calendrier prévisible, en temps voulu.

5. **M. Kazykhanov** (Kazakhstan) déclare soutenir la revitalisation de l'Assemblée générale dans le cadre de la résolution 57/27 B sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les

domaines économique et social. L'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ne contredit pas les efforts entrepris pour réformer ses activités. En réalité, ajouter une question subsidiaire à une question existante s'inscrit dans l'objectif de regrouper les questions dont l'Assemblée est saisie. Par conséquent, le Kazakhstan est favorable à l'inscription de la question additionnelle subsidiaire sous le point 85 de l'ordre du jour.

6. **M. Balarezo** (Pérou) dit que la proposition faite par le représentant du Royaume-Uni semble avoir reçu un large appui et il y souscrit à son tour. En sa qualité de Président de la Deuxième Commission, il se demande comment il sera possible d'examiner cette question vu que la Deuxième Commission a déjà achevé l'examen du point 85 de l'ordre du jour, que le délai pour soumettre un projet de résolution est passé, outre que la Deuxième Commission se propose de clôturer ses travaux dans le cadre de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée le 7 décembre 2004. Ces aspects doivent être pris en considération si l'on veut que ce point fasse l'objet d'un examen durant la présente session.

7. **M. Bennouna** (Maroc) dit partager le point de vue exprimé par le Royaume-Uni et d'autres représentants à propos de l'inscription de la question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour sous le point 85, car cette démarche est conforme aux efforts de rationalisation du travail de l'Assemblée générale tout en répondant aux préoccupations exprimées par le Kirghizistan et d'autres États concernés. Il note que les points de l'ordre du jour peuvent être examinés par les grandes commissions ou en plénière.

8. **M. Vohidov** (Ouzbékistan), appuyé par **M. Aliyev** (Azerbaïdjan), déclare qu'il soutient la demande faite par le Kirghizistan et d'autres États d'inscrire une question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour de l'Assemblée ainsi que la proposition du Royaume-Uni de la faire figurer sous le point 85.

9. **Mme Kelley** (Secrétaire du Bureau), répondant à la question soulevée par le représentant du Pérou en sa qualité de Président de la Deuxième Commission, déclare que si le Bureau approuve l'inscription de cette question subsidiaire au titre du point 85 durant la présente session, l'Assemblée générale examinera le lendemain le rapport du Bureau. Vu que le point 85 relève de la Deuxième Commission, le Président de l'Assemblée générale pourrait alors écrire au Président

de cette Commission pour l'informer que l'Assemblée a renvoyé à sa Commission ce point subsidiaire. Il incombe alors à la Deuxième Commission de décider sur la manière de procéder; elle pourrait décider de reprendre les débats sur ce point de l'ordre du jour.

10. **Le Président** informe que le représentant du Kirghizistan souhaite prendre la parole conformément à l'article 43 du Règlement intérieur.

11. *À l'invitation du Président, M. Jeenbaev (Kirghizistan) prend place à la table du Bureau.*

12. **M. Jeenbaev** (Kirghizistan) remercie le Bureau d'avoir bien voulu examiner la demande faite par cinq États montagneux d'inscrire la question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour, tout en déclarant que sa délégation a tenu des consultations avec les délégations concernées après la séance précédente. Il se déclare persuadé que le Bureau prendra une décision favorable, jetant ainsi les bases de solutions ultérieures aux problèmes et aux besoins des pays montagneux pauvres qui avancent sur la voie du développement durable et d'une vie meilleure.

13. *M. Jeenbaev (Kirghizistan) se retire.*

14. **M. Atieh** (République arabe syrienne) dit que sa délégation appuie également la demande exprimée par le Kirghizistan et d'autres États, vu que la communauté internationale peut les aider à surmonter les obstacles socioéconomiques auxquels ils sont confrontés.

15. **M. Balarezo** (Pérou) déclare que l'explication fournie par la Secrétaire indique que la Deuxième Commission devra elle-même déterminer la voie à suivre après avoir reçu la lettre du Président de l'Assemblée. S'il devait être décidé de prolonger le délai pour soumettre des résolutions, il espère que la délégation du Kirghizistan soumettra rapidement un projet de résolution afin de permettre à la Commission d'achever ses travaux comme prévu le 7 décembre 2004.

16. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question additionnelle subsidiaire à l'ordre du jour sous le titre B (Promotion d'une croissance économique durable et du développement durable en application des résolutions de l'Assemblée générale), point 85 (Développement durable), ainsi que de renvoyer la question additionnelle subsidiaire à la Deuxième Commission..*

La séance est levée à 10 heures.